Parc national des Ecrins

Bureau du 28 septembre 2015

Résolution n° 2015-05 BUR

Subventions accordées par le Parc national des Écrins

Le Bureau du Parc national des Ecrins,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2015 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le président par intérim du bureau du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER

PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE
Programmation de participations financières

Dossiers complets instruits : décision

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv^{ons} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Proposition de l'établissement (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Relevé topographique LIDAR du Pré de Mme Carle	Création d'un relevé télémétrique par laser sur 1,2 km², pour connaître précisément l'écoulement des torrents et contribuer aux orientations d'aménagement de l'aire d'accueil	Communauté de communes du Pays des Ecrins	14 800,00 €	14 800,00 €	Parc nat. des Ecrins – 7 400 € - 50 % Autofinancement – 7 400 € - 50 %	7 400,00 €	*50,0%*	7 400,00 €	*50,00%*	1.1.2.	Le parc national a été associé au projet. Le projet contribue à l'axe 1 de la charte : Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation 1.1. : approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions, Mesure 1.1.2. : Observer et anticiper les évolutions du territoire L'octroi de l'aide est conditionnée à la réception de la délibération. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Création et pérennisation d'outils et actions de valorisation et de reconnaissance du rôle social, économique et culturel des métiers du pastoralisme dans les Alpes	Conforter le rôle de la maison du berger en tant que Centre de recherche et d'interprétation des cultures pastorales alpines, renforcer son ancrage professionnel, développer sa vocation d'outil de vulgarisation et de compréhension des cultures et techniques	Communauté de communes du Haut Champsaur	119 700,00 €	119 700,00 €	4 488,75 € -Parc nat. des Ecrins -3,75% 4 488,75 € - PNE année 2 -3,75% 59 850,00 €-Région -50% 17 955,00 €-FNADT -15% 8 977,50 €-Département -7,5% 23 940,00 €-Autofinancement -20%	4 488,75 €	*3,75%*	4 488,75 €	*3,75%*	1.2.1.	Le Parc national a attribué une aide pour l'année 1. Il s'agit de financer la deuxième phase. Projet contribuant à la réalisation de la charte - Le projet contribue à l'axe 1 de la charte : Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation : Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.1 Inventorier et partager les patrimoines culturels, matériels et immatériels. La Maison du berger est une structure gérée par la communauté de communes du Haut-Champsaur. Le Parc a contribué a sa création et à son essor. Elle reste un élément phare de la vallée du Champsaur qui contribue à une meilleure connaissance des métiers liés au pastoralisme.
Projet « Refuge en famille » 2016	Edition d'une brochure papier concernant les refuges du massif des Ecrins (05 et 38), sur la base des actions de communication déjà engagées dans les Ecrins (version numérique) et dans les autres massifs (notamment Vanoise et Mercantour)	FFCAM	14 500,00 €	14 500,00 €	Parc nat. des Ecrins – 2 800 € - 19,3 % Autres subventions – 1 000 € - 6,9 % Publicité – 1 000 € - 6,9 % Gestionnaires – 6 200 € - 42,8 % Cté FFCAM 38 – 500 € - 3,45 % Cté FFCAM 05 – 500 € - 3,45 % Autofinancement – 2 500 € - 17,2 %	2 800,00 €	*19,3%*	2 800,00 €	*19,3%*	1.3.4.	Le parc national a été associé au projet. Le projet contribue à l'axe 1 de la charte : Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation 1.3. : Développer l'éducation à l'environnement et au territoire, Mesure 1.3.4. :Développer la sensibilisation et l'information du grand public Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Plaquette « Demain je pars en montagne »	Nouvelle édition de la plaquette « Demain je pars en montagne » diffusée dans le cadre d'un large partenariat	USEP	1 785,84 €	1 785,84 €	Parc nat. des Ecrins – 500 € - 28 % Parc nat. Rég. Queyras – 500 € - 28 % FFCAM – 500 € - 28 % USEP– 285,84 € - 16 %	500,00 €	*28,0%*	500,00 €	*Forfait*	1.3.4.	Le parc national a accompagné le projet dès le départ été associé au projet de nouvelle édition. Le projet contribue à l'axe 1 de la charte : Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation 1.3. : Développer l'éducation à l'environnement et au territoire, Mesure 1.3.4. :Développer la sensibilisation et l'information du grand public Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Enjeux architecturaux et paysagers de la carte communale	Elaboration d'un cahier de prescriptions accompagnant la carte communale sur les enjeux architecturaux et paysagers	Commune de Mizoën	26 450,00 €	26 450,00 €	Parc nat. des Ecrins – 6 612,50 € - 25 % Autofinancement – 19 837,50 € - 75 %	6 612,50 €	*25,0%*	6 612,50 €	*25,00%*	2.1.1.	Le parc national a été associé au projet. Le projet contribue à l'axe 2 de la charte : Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.1. : Aménager un territoire durable, Mesure 2.1.1. : Economiser et valoriser les ressources du territoire. L'octroi de l'aide est conditionnée à la réception de la délibération. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude de requalification de l'entrée du village de Villard Reymond	Mission « paysagiste » pour réaliser une étude de niveau esquisse (ESQ) permettant de proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble pour améliorer la perception du visiteur à l'entrée du village (information, intégration des services, stationnement, etc.)	Commune de Villard Reymond	5 000,00 €	5 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – 2 500 € - 50 % Autofinancement – 2 500 € - 50 %	2 500,00 €	*50,0%*	2 500,00 €	*50,00%*	2.1.2. et 4.1.1.	Le parc national a accompagné techniquement la commune dans son projet. Le projet contribue aux axes de la charte 2 :Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.1. : Aménager un territoire durable, Mesure 2.1.2. : Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires et axe 4 : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire, Mesure 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire une destination éco-touristique. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude complémentaire de sauvegarde du tilleul remarquable classé	Une expertise a été menée sur l'arbre classé. Elle préconise des travaux complémentaires de détermination des solutions techniques les plus appropriées sans dénaturer le site	Commune de Saint Maurice en Valgaudemar	6 000,00 €	6 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – 3 000 € - 50 % DREAL – 1 800 € - 30 % Autofinancement – 1 200 € - 20 %	3 000,00 €	*50,0%*	3 000,00 €	*50,00%*	2.2.1.	En 2005 et 2010, le parc national a accompagné à hauteur de 20 % et 12 % du montant total, la restauration de l'église classée monument historique puis des décors peints du XVII^{e}. Le tilleul classé se situe devant l'église. Le projet contribue à l'axe 2 de la charte : pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural, Mesure 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local. Le projet sera inscrit au programme d'actions de la charte.

PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE
Programmation de participations financières

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv^{ble} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Proposition de l'établissement (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Restauration du four banal de l'Ubac	Reprise de la sole du four, de la voûte et sablage de la partie devant le four	Commune de Saint Maurice-en-Valgaudemar	6 252,00 €	6 252,00 €	Parc nat. des Ecrins – 1 563 € - 25 % Autofinancement – 4 689 € - 75 %	1 563,00 €	*25,0%*	1 563,00 €	*25,00%*	2.2.2.	L'architecte du parc national a accompagné le projet en amont. Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural, Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Amélioration de l'intégration paysagère de la cabane de Sellar : pose d'une toiture en bardeau	Fourniture de bois et pose du bardeau (travaux effectués en Régie)	Commune de Champcella	2 546,94 €	2 546,94 €	Parc nat. des Ecrins – 1 546 € - correspondant à la fourniture du bois Autofinancement - 1 000 € - correspondant aux travaux d'amenée et de pose réalisés en régie	1 546,94	*60,7%*	1 546,94 €	*Forfait*	2.2.2.	Le Parc national est à l'origine de la préconisation. Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural, Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016. La commune sollicite la prise en charge de la fourniture du bois. L'octroi de l'aide est conditionnée à la réception d'un estimatif de la main d'oeuvre nécessaire pour l'amenée du bois et la pose.
Restauration du four de Dormillouse	La restauration du four constitue un élément du programme de valorisation du hameau de Dormillouse, elle intervient à la suite de la restauration du Temple	Commune de Freissinières	37 739,00 €	37 739,00 €	Parc nat. des Ecrins – 9 434,75 € - 25 % Autofinancement – 28 304,25 € - 75 %	9 434,75 €	*25,0%*	9 434,75 €	*25,00%*	2.2.2. et 3.4.C	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural, Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural. Et 3.4.C Veiller à la cohérence architecturale des hameaux du coeur. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude bioarchéologique sur les sites de l'Abri Faravel et du Plateau de Faravel (Freissinières, Hautes-Alpes) : analyse de l'ADN sédimentaire ciblant les plantes et les mammifères	L'analyse proposée utilise l'outil *metabarcoding* d'ADN environnemental appliqué aux sédiments lacustres afin de retracer l'histoire détaillée des changements de paysages et des activités d'élevage. Analyse complémentaire : combiner l'approche temporelle à une approche spatiale, en travaillant sur des lacs répartis le long d'un gradient de latitude dans les zones d'alpage	Centre Camille Jullian	8 000,00 €	8 000,00 €	Parc nat. des Ecrins – 1 000 € - 12,5 % Programme européen « People » Bourse Marie-Curie – 7 000 € - 87,5 %	1 000,00 €	*12,5%*	1 000,00 €	*12,50%*	2.2.C	Ce projet annule et remplace celui présenté au Bureau de Juin 2015 pour modifications techniques. La convention correspondante (EDYTEM n°255-1506B2) sera abandonnée. Une première phase d'archivage conservatoire et scientifique des peintures rupestres de l'Abri Faravel par scanner 3D a été faite en 2012 pour laquelle l'établissement a donné une subvention de 3 000 € (75%). Le projet contribue à l'objectif 2 de la charte : Préserver le patrimoine culturel du coeur, mesure 2.2.C Préserver l'intégrité des sites archéologiques d'altitude. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Rénovation du bâtiment de la Cure	Remplacement des menuiseries du bâtiment loué au Parc national pour le logement des gardes	Commune de Champcella	13 800,00 €	13 800,00 €	Parc nat. des Ecrins – 4 000 € - 25 % Autofinancement – 10 350 € - 75 %	3 450,00 €	*25,0%*	Attente de devis complémentaires pour la fourniture et la pose de menuiseries en bois, de préférence mélèze local passé à l'huile dure. renvoi de la décision au CA		2.3.3.	Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.3. Développer l'éco responsabilité, Mesure 2.3.3. Encourager les économies d'énergie et le recours approprié aux énergies renouvelables Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016. L'aide est conditionnée à la pose de menuiseries en bois (nouvelle demande de devis en cours). L'établissement propose de ramener la participation au taux de 25 %, conformément aux critères définis par le Conseil d'administration. L'octroi de l'aide est conditionnée à la réception de la délibération.
Réhabilitation du sentier du Drac, cheminement piétonnier reliant la base de loisirs à la Maison de la vallée	Mise en accessibilité du sentier situé à proximité de la Maison de la vallée. Ce projet fait partie du programme d'accessibilité du programme I.T.M.R.	Commune de Saint Jean-Saint-Nicolas	49 575,00 €	49 575,00 €	Parc nat. des Ecrins – 12 393,75 € - 25% Département – 14 872,50 € - 30 % Autofinancement – 22 308,75 € - 45 %	12 393,75 €	*25,0%*	12 393,75 €	*25,00%*	4.1.1.	Le parc a été associé au montage du projet. Le projet contribue à l'axe 4 de la charte : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire, Mesure 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire une destination éco-touristique. L'octroi de l'aide est conditionnée à la réception de la délibération. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Etude d'aménagement du parking du pont de l'Alp	Etude de faisabilité sur la création d'aires de stationnement en amont et en aval du pont de l'Alp, création de cheminements piétons sécurisés et services associés	Commune de Monêtier-les-Bains	12 000,00 €	12 000,00 €	Département – 3 600 € - 30 % Parc nat. des Ecrins – 6 000 € - 50 % Autofinancement – 2 400 € - 20 %	6 000,00 €	*50,0%*	6 000,00 €	*50,00%*	4.2.4.	Le parc national a été associé au projet. Le projet contribue à l'axe de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation, 4.2. : Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil, Mesure 4.2.4. Maintenir un réseau de sentiers cohérent à l'échelle du massif. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.

PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE
Programmation de participations financières

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subvsllc (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Proposition de l'établissement (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Travaux d'alimentation en eau pour abreuver du bétail et sécuriser le sentier menant au coeur de parc national	Mise en place d'une mesure de sécurisation suite à un accident sur un itinéraire de randonnée passant par un parc bovin : déviation de l'amenée d'eau au troupeau permettant d'éviter la traversée par les visiteurs	Commune de Réallon	4 160,00 €	4 160,00 €	Parc nat. des Ecrins – 1 040 € - 25 % Autofinancement – 3 120 € - 75 %	1 040,00 €	*25,0%*	1 040,00 €	*25,00%*	4.2.4. et 3.6.2.	Le parc national a été associé au projet. Le projet contribue aux axes de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation, 4.2. : Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil, Mesure 4.2.4. Maintenir un réseau de sentiers cohérent à l'échelle du massif et 3 : Pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire, Orientation 3.6. : Soutenir la gestion globale des alpages, Mesure 3.6.2. : Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
			322 308,78 €	**322 308,78 €**		**63 729,69 €**		**60 279,69 €**			